

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-171-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
Ancienne Route d'Oslon

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par le GRAND CHALON représenté par Monsieur Alexandre DUNAND – 23 Avenue Georges Pompidou 71100 CHALON-SUR-SAONE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable, ancienne route d'Oslon,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier.

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 17 août 2026 à 08h00 au samedi 5 septembre 2026 à 18h00, pour la réalisation des travaux prévus, à hauteur du n°14 ancienne route d'Oslon :

- La circulation s'effectuera sur une seule voie, du côté des numéros impairs,
- La circulation se fera par alternat manuel.

Article 2 : La pose, le maintien ou de le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le GRAND CHALON, chargé des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 04 août 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 06 AOÛT 2026
Le Maire
Michel RONFARD



